

PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Le mardi 14 janvier 2020 , le conseil municipal de la commune de Montcuq en Quercy Blanc dûment convoqué, s'est réuni à 20h15, à la Mairie, sous la présidence de M le Maire Alain Lalabarde.

Nombre de conseillers en exercice :46

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2020

Membres présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoints, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. FERRÉ Gérard, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine, M. SAVAGE Edward et Mme LACOMBE Pauline

Membres ayant donné pouvoir : Mme WILLIAMS Rosamund qui a donné pouvoir à M.LALABARDE Alain, Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents excusés : M. LYE Pierre-Yves.

Absents : M. MARTY José, M. THOMAS Christian, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. BOUDET Thierry, M. DARGERIE Dominique, Mme SENSI Claudine, M. DHENNIN Pierre, Mme FAURÉ Éliane, M. BECQUART Alain

Secrétaire de Séance : Patrick DOCHE

Le compte rendu et le procès verbal de la séance précédente ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.

1° - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

Marie José prend la parole et expose la proposition de la commission aux affaires scolaires à savoir que le voyage dans l'Aude sur 3 jours revient à 234€ par enfants.

Le financement suivant est proposé pour les 47 enfants domiciliés dans notre commune :

- 60 € de la Mairie
- 40 € de l'APE
- 44 € de la coopérative scolaire
- 90 € à la charge des parents

M. le Maire prend la parole et donne son point de vue sur ce voyage, il faut savoir que les enseignants avaient prévenus oralement qu'aucun voyage ne devait être organisé en 2020, il regrette d'être mis devant le fait accompli et propose que l'aide de la Mairie s'élève à 50 € et que la part des familles s'élève à 100 € par enfant.

Marie José trouve que ce serait dommage car certaines familles ne pourraient plus permettre à leurs enfants de participer à ce voyage .Sachant que les autres communes du RPI accordaient 60 € par enfant.

M. le Maire reste sur sa position et demande un vote à l'ensemble du conseil.

Pour le premier conseil de l'année 2020, le débat fut très animé, le vote final est très serré car avec les pouvoirs il y a 17 voix pour une aide de 60 €

Et 16 voix contre.

Cependant il a été voté que les voyages devraient être organisés à l'avenir une année sur deux (donc pas de voyage en 2021) et que l'aide de la Mairie ne dépasserait pas 50 € par enfant.

2°- MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET REPAS DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE

M le Maire informe le Conseil qu'il convient de mettre à jour les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement et de repas du personnel de la collectivité.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité fixe l'indemnité forfaitaire de remboursement de repas à 17,50€

Et l'indemnité forfaitaire des frais de déplacement liés à l'utilisation du véhicule personnel, pour les besoins du service sur la base kilométrique suivante :

Catégorie de véhicule	Jusqu'à 2000 kms En euros	De 2001 à 10 000 kms (en euros)	Au-delà 10 000 kms (en euros)
De 5 CV environ	0.29	0.36	0.21
De 6 et 7 CV	0.37	0.46	0.27
De 8 CV et +	0.41	0.50	0.29

3°- VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN :

Sur proposition de M le Maire le Conseil municipal décide de vendre

- Faubourg Saint Privat à M et Mme David - superficie 370 m²- 10 € le m² soit la somme de 370 €.
- Quartier de Belle dent à l'indivision famille Meynen – chemin rural superficie 182 m² – 1 € le m² – soit la somme de 1820 € à laquelle il convient d'ajouter 100 € de l'enquêteur .montant total 1920 €.
- Place du Sol : à M et Mme Poussac Daniel- parcelle de 8 m²- 20 € le m²- soit la somme de 160 € à laquelle il convient d'ajouter 100 € de l'enquêteur, montant total 260 €.
- Place de faubourg St Privat : à la SAS Mazy – parcelle de 29 m²- 20 € le m² soit la somme de 580 € à laquelle il convient d'ajouter 100 € de l'enquêteur, montant total 680€
- Rue de l'Eglise : à M et Mme Pavant Yves – parcelle de 22 m²- 20 € le m² soit la somme de 440 € à laquelle il convient d'ajouter 100 de l'enquêteur, montant total 540 €.

- Place du Faubourg de Narcès : à M Meynen Olivier – parcelle de 40 m²- 20 € le m² soit la somme de 800 € à laquelle il convient d'ajouter 100 € de l'enquêteur, montant total 900 €.

Pour toutes ces ventes le Conseil Municipal est d'accord.

A Valprionde au Lieu dit Paillas : il s'agit d'un achat et d'une vente :

à Mme Benoist Pauline , d'une partie du chemin rural superficie 252 m² – 1 € le m²-soit la somme de 252 € à laquelle il convient d'ajouter 100 € de l'enquêteur, montant total 352 €.

En contrepartie, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastré sous la section A, lieudit Paillas, numéro 678 (b), d'une superficie de 235 m², qui se substituera à la partie de chemin vendue, sur la base de 1€ le m², soit un montant de 235€.

4°- MODIFICATION DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES.

La place Montmartre devient Place Jean Combarieu .Le Conseil Municipal donne son accord.

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 4 Février à 20h30.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été abordés M le Maire lève la séance à 21h 35.

Patrick Doche

